



## Solidarité avec les travailleuses et les travailleurs qui font face à l'épidémie

**Si l'épreuve que nous traversons mérite d'être comparée à un combat, ce sera celui qu'auront mené sans relâche les travailleuses et travailleurs le plus souvent dépourvu-e-s des moyens de protection qu'un pouvoir imprévoyant ne leur aura pas permis de se procurer, dépourvu-e-s des garanties qu'il leur refuse et des droits qu'il leur dénie au cœur même de la crise.**

Après avoir nié la gravité de l'épidémie, multiplié les ordres et contrordres semant la confusion, retardé les mesures sanitaires, privilégié le profit et la poursuite des activités au détriment de la sécurité et de la santé de la population, maintenu contre les recommandations des autorités sanitaires le premier tour des élections municipales, le gouvernement s'est résolu dans la précipitation à l'instauration du confinement obligatoire le 17 mars 2020.

La « *loi d'urgence sanitaire* » sous laquelle se trouve désormais le pays a entériné les restrictions de certaines libertés individuelles et collectives pour une durée de deux mois renouvelable, donné à l'exécutif la possibilité de gouverner seul, par ordonnances, ainsi, d'avoir la main sur le droit du travail et le statut général de la Fonction Publique. Le gouvernement n'a pas manqué d'accorder au patronat la possibilité de ne pas respecter de nombreuses dispositions du code du travail : modulation et modification des conditions d'acquisition des congés payés, mainmise et veto sur la prise des RTT et des repos compensatoires, modulation de la durée du temps de travail jusqu'à 60 H hebdomadaires, possibilité de remise en question du repos hebdomadaire et dominical, modification des modalités de suivi de la santé des travailleur-ses, modification des délais de convocation, des modalités et du fonctionnement des instances du personnel... Ces dispositions étaient-elles nécessaires pour que notre société fasse front contre l'épidémie ?

Celles et ceux qui luttent, chaque jour, pour faire face à la crise, ont-ils attendu qu'on casse leurs conquêtes sociales pour se mettre à l'œuvre ? Les personnels soignants des Hôpitaux et des EHPAD dont le gouvernement et ses soutiens au parlement refusent d'entendre les cris d'alarme depuis des années ; les pompiers ; les postiers et postières ; les cheminots et personnels des transports en commun qui continuent à fonctionner mais que le gouvernement recommande d'éviter ; les caissiers et caissières sans protection ; les personnels de nettoyage et d'entretien ; les éboueurs ; les professionnels du bâtiment ; les ouvriers de l'agroalimentaire, des entrepôts d'approvisionnement ; les enseignant-es auquel-le-s on demande de garder les enfants des personnels soignants ; les aides à domicile... Nous leur devons déjà beaucoup. Est-ce de la destruction du droit du travail dont ils ont besoin ? Ou est-ce des moyens que leur gouvernement ne leur a pas donnés ?

Tous ces travailleur-ses sont contraint-es de poursuivre leur activité professionnelle sans que leurs employeurs privés ou publics, ne leur donnent tous les moyens de protection qui permettraient de garantir leur santé et leur sécurité, que ce soit des Équipements de Protection Individuelle (masques FFP1, 2 ou 3 selon les situations de travail, gants...) ou collectifs (organisation du travail garantissant la distanciation sociale, gel hydro-alcoolique, savon et eau chaude ...). Pire encore, le gouvernement cherche par tous les moyens à limiter l'exercice du droit de retrait, alors qu'il apparaît plus que jamais indispensable en cette période de grands dangers. Les députés de la majorité qui se donnent bonne conscience en applaudissant en séance les personnels de santé n'ont pas hésité, quelques heures plus tard, à rejeter un amendement proposant que le ministère du travail ait les moyens de contraindre les employeurs à s'assurer que les travailleur-ses soient équipés de matériels de protection et les portent.

**Quelles que soient les directives gouvernementales, l'employeur, le chef d'établissement ont toujours l'obligation de garantir la sécurité et la santé physique et mentale de tous les personnels au travail. Tout manquement à ces obligations engage leur responsabilité civile et pénale personnelle. Les travailleur·ses doivent exiger que ces obligations soient respectées en toutes circonstances, a fortiori dans une situation de crise sanitaire aiguë.**

Les réformes qui se succèdent depuis plusieurs années, tout particulièrement celles de ce quinquennat, organisent le démantèlement méthodique des services publics. Nous en payons toutes et tous le prix fort aujourd'hui. Le gouvernement vient de consentir, et uniquement sous la pression, à la suspension – pas la suppression – du jour de carence pour les personnels du privé et du public. Les choix politiques du « flux tendu », du « juste à temps », de la « réduction des dépenses publiques » ont méticuleusement organisé l'insuffisance des moyens et l'impuissance de notre service public de santé. Entre 1975 et aujourd'hui, le nombre de lits d'hôpitaux pour 1000 habitants est passé de 10,5 à 6,5. Tous ces lits font cruellement défaut aujourd'hui. Pour assurer la croissance du capital, le gouvernement sacrifie, de fait, les travailleur·ses les plus âgé·es, les plus démun·es (les plus pauvres, les SDF, les sans-papiers, les migrant·es, etc.), les hommes et les femmes en prison que la ministre de la justice veut aujourd'hui punir sévèrement en cas de rébellion contre les conditions indécentes qui leur sont réservées, très largement aggravées par la crise sanitaire actuelle. Dans le même temps, le basculement brutal, sans règles ni principes vers le télétravail, enfermé à son domicile, isole les travailleur·ses qui se retrouvent seul·es face aux injonctions de leurs hiérarchies et directions d'un côté et sont confrontés de l'autre aux dommages liés à un confinement prolongé.

Après plus d'une année d'une dure et violente répression du mouvement social nous avons dû subir des lois liberticides qui n'ont pas fini de s'étendre : modification du déroulement des gardes à vue, prolongation de la durée des détentions provisoires, renforcement des assignations à résidence... Après plus d'une année de violences policières, il nous faut encore entendre un préfet de police porter insulte aux malades et à leurs familles.

**Tout au long de cette crise, ce gouvernement n'aura jamais su nous parler, s'adresser à nous comme on s'adresse à ceux dont on partage la condition, les souffrances et les espoirs, comme on s'adresse à ceux à qui on doit la vérité, même celle de ses erreurs. Tout au long de cette crise, nous avons vu se lever les travailleurs et les travailleuses des secteurs durement touchés par la politique de ce gouvernement, pour faire front avec tout ce qui leur reste. Ils ont, avec leur courage et leur abnégation, rappelé à toutes et à tous où nos priorités auraient dû être et où elles devront être, quand il sera temps de reconstruire, de réorganiser en profondeur nos moyens de production et nos manières de consommer, de garantir à tous et toutes la santé et la sécurité sociale, l'égalité d'accès aux services publics et une répartition des richesses plus conforme à l'intérêt collectif.**

**Pour l'heure, ce que nous voulons pour toutes et tous, c'est un pacte social de solidarité et d'entraide. Dans l'immédiat et en urgence, avec les travailleurs et les travailleuses, la CGT FERC Sup exige :**

- **L'arrêt immédiat de l'économie non indispensable et la protection de TOU·TES les travailleur·ses en assurant et garantissant la sécurité et la santé des personnels réquisitionnés.**
- **Le paiement de l'intégralité des salaires et des primes quel que soit le type de contrat (fonctionnaires, contractuels, intérim, vacations, etc).**
- **Un plan d'urgence et le déblocage de moyens financiers et humains pour TOUS les services publics.**
- **Pour TOU·TES les salarié·es le gel du paiement des charges locatives et énergétiques.**
- **La reconnaissance en accident du travail de la contamination par le COVID-19 pour les travailleuses et les travailleurs exposé·e·s**
- **La mise en place de toute urgence du dépistage systématique afin de soigner sans délai et prioritairement TOUTES les personnes infectées et de protéger toutes celles et ceux non contaminés.**

Montreuil, le 8 avril 2020